

Bulletin d'informations municipales n° 12
10 novembre 2021



Samedi 4 décembre 14 h
Participez à l'animation Téléthon

Mairie - Infos

SECRETARIAT DE MAIRIE : 03 81 60 20 77 - Mail : commune.audeux@orange.fr
SITE de la commune : www.audeux.eu

Ouverture au public

| | |
|-------------------|-------------------|
| Mardi et vendredi | 14 h 00 - 18 h 00 |
|-------------------|-------------------|

Vous pouvez en cas de nécessité contacter directement
Mme le Maire Françoise Galliou au 06 03 36 77 38
Mme Laurence Gauthier 1^{er} adjoint au 06 81 40 08 86
Mme Estelle Grundisch 2^e adjoint

Tous les membres du conseil étaient présents sauf Noëlle Sarrazin excusée
Frédéric Lombard a été nommé secrétaire de séance.

Nouveautés concernant l'urbanisme

Délégation de Laurence Gauthier qui fait au conseil le compte rendu d'une réunion d'information à laquelle elle a assisté avec Marie-Noëlle Coufin notre secrétaire de mairie. Cette réunion portait sur la dématérialisation des demandes d'urbanisme.

En effet, à partir du premier décembre, les dossiers de permis de construire, les demandes préalables de travaux ainsi que les autres dossiers d'urbanisme pourront être déposés en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (Gnau). Ce site est accessible à l'adresse <http://grandbesancon.fr/gnau>.

L'utilisation de cette plate-forme n'est pour l'heure pas obligatoire, le dépôt de demande au format papier étant toujours possible. Toutefois, une demande dont le traitement a débuté sous format numérique ne pourra se poursuivre au format papier et inversement. Le choix du format engage donc le demandeur jusqu'à clôture du dossier.

La mairie encourage les personnes préférant le format papier à se présenter en mairie avec dans un premier temps une seule copie de leur demande. Laurence Gauthier pourra leur apporter son aide pour vérifier que le dossier est complet et conforme aux exigences avant de le déposer en trois exemplaires.

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est une taxe sur les surfaces nouvellement construites, cette taxe jusqu'à ce jour était perçue par la commune. Or, depuis notre intégration à Grand Besançon Métropole cette taxe doit selon la loi revenir intégralement à l'agglomération dont nous dépendons puisque l'agglomération est en charge des équipements de voirie et des réseaux.

Les communes ont fait valoir que cette taxe servait également sur leur territoire à créer d'autres infrastructures communales qui découlaient de l'augmentation de leur population : école, équipements sportifs ou de loisirs etc.

Une commission s'est penché sur la question et pour faire suite aux conclusions de cette commission, il a été proposé au dernier conseil communautaire de GBM de rétrocéder 70 % de cette taxe aux communes, les 30% restant allant à l'agglomération. La proposition a suscité de longs débats et a été adoptée ainsi que celle d'établir un taux unique de cette taxe qui désormais sera de 5% sur tout le territoire de GBM (il était de 4,5 % à Audeux).

Bien évidemment la commune de Audeux sera bien moins impactée financièrement que les communes ayant de gros programmes de construction.

Clause de revoyure du dispositif de soutenabilité

Suite au transfert de la compétence voirie à GBM, un dispositif de soutenabilité a été mis en place pour les communes ne disposant que de peu de ressources. Ce dispositif a permis durant trois années à la commune d'Audeux de bénéficier d'une réduction du transfert de charges qui en découle : réduction de 8000 € en 2018, 5000 € en 2019 et 3000 € en 2020. Une demande a été déposée pour renouveler ce dispositif à partir de 2022. Gbm procédera prochainement à un audit des budgets de la commune avant de rendre sa décision.

D'autre part, plusieurs petites communes, dont Audeux, ont souligné les difficultés qu'elles pouvaient rencontrer à financer leur quote-part de 50% pour les projets de modifications de voirie (l'entretien étant pour sa part totalement pris en charge par GBM). Un barème (réactualisé tous les ans) par commune a donc été mis en place pour ce type de travaux. La participation d'Audeux devrait se situer entre 40% et 50%.

Actualités liées à la voirie

La solidité des barrières en bois présentes le long de la rue principale a été testée.

La plupart se sont révélées suffisamment robustes et la totalité des poteaux sont encore dans un état satisfaisant. La majorité de ces barrières pourra donc être laissée en place en attendant les travaux prévus en lien avec Gbm sur cette route. Nous attendons le lancement de l'étude pour 2022. Ce genre de travaux est très long à mettre en place. Si toutefois des barrières trop abîmées concernaient un endroit critique pour la sécurité des piétons, elles seront réparées par les employés communaux.

Le conseil municipal poursuit sa réflexion sur la gestion de la vitesse des véhicules dans la commune. La question de la rue du centre, dans laquelle le croisement avec les bus est impossible, est également abordée. Un passage en sens unique de cette rue est envisagé, avec éventuellement autorisation de circuler dans les deux sens pour les cycles. Il pourrait s'accompagner d'un passage des rues voisines en zone 30, voire en zone partagée (limite de vitesse à 20km/h, cycles et piétons prioritaires). La faisabilité de ces scénarios est à vérifier avec GBM, étant donné le statut de départementale de la rue de la Mairie.

Révision de la convention d'assainissement

Dans le cadre de la reprise de cette compétence, GBM gère l'ensemble de nos installations d'assainissement, réseaux d'eau pluviale, réseaux d'eaux usées et station d'épuration.

Cependant, afin de maintenir l'activité des employés communaux, ce sont toujours ceux-ci qui en assurent la maintenance et une convention a été signée pour fixer les conditions de nos interventions. Cette prestation est financée par GBM. L'entretien des installations de Mazerolles est également assurée par nos employés dans des conditions identiques.

La convention arrivant à échéance, GBM nous a proposé de renouveler le contrat. Les dispositions seront donc reconduites pour les cinq années à venir.

Pour Audeux et sur proposition des employés communaux, le maire a demandé l'automatisation du déversoir d'orage. Cependant étant donné l'âge de notre installation, l'acceptation de cette demande est peu probable.

A cette occasion, Gbm a informé la commune que seuls les agents communaux ayant reçu la formation adéquate étaient habilités à pénétrer sur la station d'épuration. Les service de l'agglo sont d'ailleurs très présents sur notre station en plus de nos employés communaux, depuis l'épidémie de Covid, les rejets des stations sont surveillés étroitement.

La station d'épuration d'Audeux créé dans les années 80 a pourtant fonctionné depuis tout ce temps grâce à des bénévoles. Daniel Binetruy depuis la création de la station en a assuré le fonctionnement, la surveillance et la formation des élus responsables de cette compétence. Certains se souviennent parfaitement de séance de nettoyage des pompes pleines de lingettes

Guy Bourgeois quant à lui a été élu à la station pendant de nombreuses années (depuis 1989 environ), il a assuré en alternance avec Daniel Binetruy une astreinte hebdomadaire. Cette astreinte consistait en la surveillance des installations durant le week-end, l'activation du déversoir d'orage en cas de fortes pluies, contrôle de la qualité des rejets et des installations électriques et le remplissage du cahier de surveillance de la station.

La commune a eu la chance de pouvoir bénéficier de l'expérience professionnelle de Daniel Binetruy et peut lui être reconnaissante de n'avoir pas eu à sous traiter ce travail auprès d'un prestataire.

Nous remercions Daniel Binetruy et Guy Bourgeois pour cet investissement de près de 40 années au service de la commune.

On peut regretter que les normes sous lesquelles nous croulons nous privent de compétences et de savoir-faire pourtant bien utiles dans nos petites communes.

La prudence et la précaution sont de règle et ce n'est pas une mauvaise chose non plus.

Avenir de la bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale d'Audeux fait partie du réseau des bibliothèques Départementales. A ce titre nous bénéficions de prêts de livres en tous genres.

Les dernières statistiques fournies à la Bibliothèque Départementale de Prêt font apparaître une fréquentation très basse de notre bibliothèque municipale. Et le réseau des bibliothèques nous a suggéré de ne pas renouveler notre adhésion au réseau, vu le coût de l'adhésion par rapport au nombre de livres empruntés.

Les bénévoles en charges des permanences à la bibliothèque (Patrick Richard et Françoise Galliou) s'essoufflent également un peu dans leur mission qui dure depuis 1990.

Le conseil trouve unanimement dommage de ne plus avoir de bibliothèque et propose de maintenir encore 1 an notre adhésion au réseaux des bibliothèques départementales.

La commune reviendra vers ses habitants pour envisager l'avenir à moyen terme de la bibliothèque. Toute personne volontaire pour participer à son fonctionnement et assurer sa pérennité est invitée à se faire connaître dès à présent en mairie ou à la bibliothèque qui est ouverte tous les samedis de 11h à midi.

Pour ceux qui n'y sont encore jamais allés, nous rappelons que la bibliothèque municipale se trouve au dessus des écoles au 1^{er} étage, qu'elle est ouverte à tous gratuitement pour les moins de 18 ans et qu'elle propose plusieurs milliers de livres à la consultation.

Cadeau des anciens et primes de fin d'année

La question de l'organisation d'un repas de fin d'année en lieu et place du colis offert aux anciens de la commune est abordée. En raison de la crise sanitaire, l'option d'un repas n'est pas retenue pour cette année. Elle sera envisagée à nouveau l'an prochain en fonction du contexte sanitaire.

La prime de fin d'année pour les employés communaux est reconduite à l'identique.

La législation ayant évolué, elle prendra cette année la forme d'une véritable prime plutôt que de chèques cadeaux.

Subventions

Comme à chaque fin d'année, le conseil procède au vote des subventions annuelles (bibliothèque, anciens combattants, club des anciens, prévention routière, etc). L'ensemble de ces subventions est reconduit à l'identique des années précédentes.

Informations diverses

- Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, Gbm prolonge la mise à disposition de la mallette énergie aux particuliers et professionnels de ses 69 communes.

Cette mallette, dont le prêt est gratuit, contient plusieurs outils utiles au diagnostic énergétique d'un bâtiment, dont une caméra thermique. Les personnes intéressées trouveront toutes les informations nécessaires à l'adresse :

<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/reserver-la-mallette-energie/>

- La commune pourrait bénéficier d'aides pour la rénovation des fenêtres de la cure. Leur obtention est néanmoins conditionnée par un diagnostic énergétique. La commune va donc reprendre le dossier dans cette optique.



**Le CLUB DES ANCIENS AUDEUX NOIRONTE
et ses villages voisins**

organise le Téléthon

Samedi 4 décembre 2021 à partir de 14H

dans la cour de l'école d'Audeux

Animations diverses :

marche, vente de bougies, vin chaud, gaufres, petite restauration.....

Départ de la marche à 14H30

Avec le soutien de la Mairie d'Audeux